

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU**

Délibération 2026_021

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, rue du puits, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

Date d'affichage : 08/04/2026

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, LAMARQUE Hervé, GASNIER Marie-José, COUPEY Jean, JACQUES Dominique, DURANT Christine, MYNSBERGEN Cornelis, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, MAUREL Vanessa.

Excusés ou absents : JACQUES Dominique

Ont donné procuration : JACQUES Dominique a donné procuration à RIVET Ingrid.

Secrétaire de séance : DURANT Christine

Objet : Révision des tarifs de la régie ordinaire communale – régie de recettes

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2221-1 et suivants ;
- Vu la nécessité de réviser les tarifs applicables aux prestations communales à compter du 27 avril 2026 pour les photocopies et du 01 juin 2026 pour les concessions funéraires ainsi que les locations de salles et du mobilier municipal relevant de ladite régie ;
- Considérant que les recettes correspondantes sont encaissées par la régie ordinaire communale ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité décide

Article 1 : PHOTOCOPIES

Les tarifs applicables, à compter du 27 avril 2026 aux photocopies réalisées par l'accueil de la mairie sont fixés comme suit :

Photocopie noir et blanc – format A4	0.30 cts
Photocopie noir et blanc – format A3	0.50 cts
Photocopie couleur – format A4	0.35 cts
Photocopie couleur – format A3	0.55 cts

Article 2 : CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Les tarifs et la durée des concessions funéraires aux cimetières communaux (Village et St-Caprais) sont fixés comme suit à compter du 01 juin 2026 :

Case de colombarium – 2 urnes	500€	Durée de 30 ans
Concession simple	100€	
Concession double	200€	

Article 3 : LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Les tarifs de location des salles municipales (salle des fêtes, rez-de-chaussée de la salle des fêtes, salle des sports, salle du foyer) aux particuliers et aux associations sont fixés comme suit à compter du 01 juin 2026 :

	Habitants de La Romieu	Associations et Particuliers hors commune
Salle des fêtes (1 ^{er} étage) Salle des sports	150€	300€
Caution	500€	
Salle annexe (rez-de-chaussée ou foyer)	gratuit	100€
Caution	100€	

- Si l'état de propreté est jugé insuffisant à l'issue d'une location et nécessite l'intervention de la collectivité, **le nettoyage sera facturé 150€.**
- Si les déchets générés par les occupants lors de la location ne sont pas retirés, **l'enlèvement des poubelles effectué par la collectivité sera facturé 50€.**

Article 4 : LOCATION DU MOBILIER MUNICIPAL

Les tarifs de location du mobilier municipal aux particuliers et aux associations sont fixés comme suit à compter du 01 juin 2026 :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 032-213203458-20260413-2026_21-DE

SLO

	Habitants de La Romieu	Associations et particuliers hors commune
Table	gratuit	2€
Chaise		1€
Caution	200€	

Article 5 : RÉGIE ORDINAIRE

Les recettes correspondantes sont encaissées par la régie ordinaire communale conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture le 29/04/2026.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC



Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 032-213203458-20260413-2026_21-DE

SLOW